

FICHE TOILETTES SÈCHES

Maison éclusière de Graziac

Bureaux appartenant au Conseil Général du Gers



Contexte :

- Bâtiment public : maison éclusière de Graziac, 32100 Condom
- Maître d'ouvrage : Conseil Général du Gers
- Maître d'oeuvre : Conseil Général du Gers
- Lot Toilettes Sèches et Assainissement par Filtres Plantés : Pierre et Terre
- Technique d'assainissement proposée : Matières fécales : lombricompostage avec toilettes sèches unitaire à séparation gravitaire et gros volume de compostage / eaux ménagères et urines : tranchée filtrante

Installation :

- Date de mise en service : Juin 2014
- Marque : Ecodoméo, de conception française, conforme à l'arrêté du 7 septembre 2009 sans risque sanitaire, sans nuisance pour le voisinage, avec traitement différencié des urines et des fèces.
- Caractéristiques : 1 toilette adulte mixte accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Coût : environ 4600 € matériel livré (toilettes sèches et composteur)

Nettoyage et entretien du compost :

Dans les toilettes sèches : l'entretien usuel permet de maintenir les toilettes propres. Une brosse et un seau d'eau de 2 à 5 litres suffisent pour nettoyer les parties soumises aux salissures, comme pour les toilettes à chasse d'eau. L'utilisation de produits d'entretien est possible car les eaux de lavage vont rejoindre les eaux usées de la cabane et n'iront pas dans le local de compostage. Pensez tout de même à l'action des produits utilisés sur votre système de traitement des eaux usées de votre habitation. Le tapis des toilettes est la partie la plus salissante, il faut le nettoyer toutes les semaines ou toutes les 2 semaines selon vos exigences avec une brosse et de l'eau.

Entretien du compost : le local de compostage intègre 3 zones, les matières à composter doivent donc être déplacées de la zone A vers la zone B (tous les 3 mois durant la 1^{ère} année de fonctionnement) puis vers la zone C.

Zone A : arrivée des matières sous l'extrémité du tapis

Zone B : première zone de compostage

Zone C : zone de compostage final et stockage

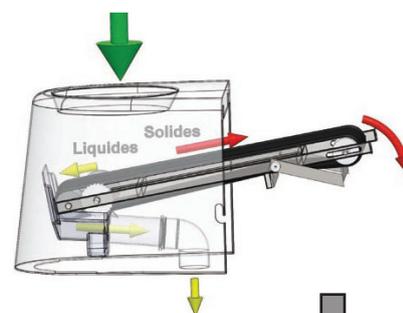
Les matières sont déplacées avec un croc à fumier

Arroser les matières dans les zones B et C avec un seau d'eau (5 à 10 litres par tas). Recouvrez ensuite la zone C avec un plastique ou de la paille afin de maintenir l'humidité dans cette partie, indispensable à la survie des lombrics.

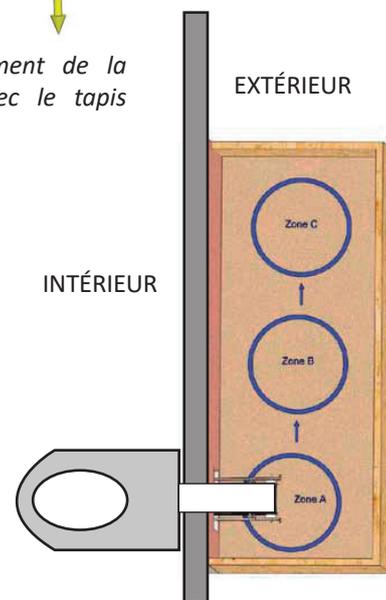
Traitement des résidus :

Les matières sont amenées par un tapis roulant vers le composteur situé derrière le mur extérieur des toilettes. Elles seront assainies par lombricompostage à l'intérieur de la chambre de compostage. Les urines tombent par gravité vers le bas des toilettes où elles sont dirigées vers le système d'assainissement des eaux ménagères (tranchée filtrante). Les lombrics ne seront introduits dans le local qu'après 6 mois à 1 an de fonctionnement des toilettes, et uniquement dans les zones B ou C.

Le prélèvement du compost pour le jardin se fait uniquement dans la zone C. Fréquence de vidange : 20 litres tous les 7 ans



fonctionnement de la cuvette avec le tapis roulant



positionnement du composteur



les toilettes sèches cuvette inox et bois



le composteur extérieur